



PROJET PEDAGOGIQUE
LOCAL JEUNES MUNICIPAL

Pôle Enfance Jeunesse
1 rue Lucie Aubrac
64340 Boucau
05 59 64 67 79

Projet pédagogique du Local Jeunes Municipal

Le public Accueilli :

Dans le cadre du service jeunesse, la commune de Boucau organise un accueil collectif de mineurs et des animations pour les jeunes de 11 à 17 ans au local partagé au stade Piquessary et ponctuellement dans les locaux municipaux situés 26 rue Georges Lassalle à Boucau.

Les jeunes seront répartis par groupe d'âge homogène :

- Les pré-adolescents de 11 à 13 ans.
- Les adolescents de 14 à 17 ans.

Ces groupes fréquenteront les mêmes lieux et seront amenés ponctuellement à participer ensemble à la même activité.

Pour les jeunes qui ont plus de 18 ans il n'y a pas d'inscription à effectuer. Ils peuvent venir au local jeunes pour rencontrer le référent jeunesse et bénéficier de conseils ou d'aides dans le cadre de leur vie au quotidien (accès aux soins, scolarité, prévention, aide au logement, ...) ou pour la réalisation de projets (culturels, sportifs, voyages, humanitaires, ...).

Les objectifs généraux sont :

- Favoriser l'apprentissage, l'inventivité des jeunes et l'accession à l'autonomie.
- Favoriser l'inclusion sociale.
- Favoriser l'ouverture d'esprit, la curiosité.
- Faire découvrir un environnement habituel ou inhabituel.

Les moyens opérationnels :

- Favoriser l'apprentissage, l'inventivité des jeunes et l'accession à l'autonomie :

Mise en place de projets à caractère social, culturel et sportif ou les jeunes seront mis le plus souvent possible en positions d'acteurs. Ainsi ils seront associés : à la préparation et aux vécus des projets, à la préparation, aux choix des activités et à son évaluation.

- Favoriser l'inclusion sociale :

Le local jeunes est un lieu de rencontres et d'échanges ou l'on peut simplement venir écouter de la musique ou discuter avec ses ami(e) s. Mais c'est également un lieu qui sert de point de départ aux jeunes pour organiser leurs loisirs et réaliser leurs projets.

- Favoriser l'ouverture d'esprit, la curiosité :

Aller à la découverte de différents modes de vie par des rencontres avec d'autres jeunes du territoire, de la région ou du pays.

Découvrir de nouvelles pratiques culturelles ou sportives.

- Faire découvrir un environnement habituel ou inhabituel :

Proposer des activités liées au milieu naturel, social et culturel.

Proposer des activités d'éducation à l'environnement.

Les actions :

Les animateurs utilisent différentes démarches pédagogiques telles que :

- **Les ACA (Activités Culturelles et Artistiques)** : stage de danse, pratiques instrumentales, bricolage, spectacles ou concerts, expositions street art, etc.
- **Les APPN (Activités Physiques de Pleine Nature)** : canoë, rafting, stand up paddle, surf, via ferrata, trottinette de montagne, skateboard, tir à l'arc, équitation, randonnées, ski, ateliers et sorties savoir rouler à vélo, etc.
- **Les APS (Activités Physiques et Sportives)** : découverte de différentes pratiques sportives : sports collectifs, traditionnels, jeux sportifs, selon le milieu et l'environnement de la pratique (en milieu urbain, de pleine nature, en eaux vives, ...)
- **Les NPPE (Nouvelles Pratiques de Loisirs et Educatives)** : Activités scientifiques et techniques, activités numériques, activités environnementales, projets citoyens.

Durant les vacances un programme d'activités est mis en place ou plusieurs animations sont proposées durant la semaine.

La diversification des activités permet d'accompagner l'adolescent vers une évolution physique et morale visant l'autonomie et son épanouissement.

Les activités spécifiques le nécessitant, seront encadrées par des professionnels diplômés, dans le respect des règles de sécurité spécifique à chacune des disciplines.

Les contre-indications éventuelles liées à certaines activités, devront être très clairement notifiées sur la fiche d'inscription à l'endroit prévu à cet effet.

A travers toutes ces actions le directeur et l'équipe d'animation intégreront de manière pédagogique les valeurs de la république :

La liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

La vie quotidienne :

Le local est ouvert aux jeunes en accueil libre le lundi et vendredi après-midi.

Les jeunes seront associés au maximum à la préparation et aux choix des activités. Nous laissons la possibilité aux adolescents de proposer les animations qu'ils souhaitent faire plusieurs fois par semaine.

Au quotidien l'équipe d'animation sera à l'écoute des envies des adolescents. Lors des moments sans activités le dialogue avec les adolescents est primordial. Les adolescents doivent avoir la possibilité d'exprimer leurs envies et de participer à l'élaboration des animations ou proposer des nouvelles idées animations. Les adolescents ont à disposition une multitude de jeux de société.

Ces moments d'échanges peuvent servir à faire éclore des débuts de projets.

Les sorties :

Elles se prépareront le plus possible avec les jeunes, ou leurs parents, qui seront invités à participer avec nous à leurs élaborations.

Les transports seront assurés avec 1 minibus de 9 places et une voiture du pôle enfance jeunesse disponible sur la commune ou bien le seront par un transporteur privé ou par l'intermédiaire d'un partenariat avec le club de rugby du Boucau Tarnos Stade.

Les sorties ont pour objectif de donner le goût aux jeunes de faire des choses positives de leur temps libre et prévenir ainsi les conduites à risques favorisés par l'oisiveté et l'addiction aux écrans qui les enferment souvent pendant de longues périodes dans leur chambre.

La facturation des activités se fera par l'intermédiaire du portail famille et du logiciel concerto en fin de période.

Les projets familles et évènements de la commune :

Le service du pôle enfance jeunesse participe aux évènements qui rythme la vie de la commune (fêtes, la rue aux enfants, journée ou soirée familles, etc.).

Le pôle enfance jeunesse doit également être force de proposition et monter des projets capables de réunir les familles lors d'évènements sportifs ou citoyen (fête de la jeunesse, rallye famille, rando vélo, rollers etc.).

Les projets familles ou les évènements communaux auxquels nous participons peuvent avoir lieu en semaine, en soirée ou le week-end.

Le local partagé avec le Centre Social Dou Boucaou :

Depuis plusieurs années, la Commune et le Centre Social Dou Boucaou travaillent sur la diversité des actions proposées auprès de la jeunesse. Le Local Jeunes et le Local ados s'inscrivent dans cette continuité.

Chaque structure effectue une déclaration auprès de la SDJES. Les adolescents des deux structures sont amenés à se côtoyer au local le mercredi et durant les vacances.

Dans l'avenir une réflexion est envisageable pour que les équipes pédagogiques des deux structures proposent des activités en commun sur ces jours d'ouvertures.

Pour cela, les deux structures auront pour projet de rechercher une certaine complémentarité dans la poursuite de leurs objectifs avec une cohérence dans les actions menées pour répondre aux besoins des adolescents. (Voir en annexe : Projet passerelle)

Cette démarche sera garante d'une cohérence éducative et de la continuité de la politique jeunesse communale. Elle s'inscrit dans le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) et la Convention Territoriale Globale (CTG).

L'accueil d'enfant en situation de handicap :

Actuellement aucun jeune en situation de handicap n'est accueilli au local jeunes.

Toutefois cela est possible. Pour mener à bien l'accueil d'un jeune en situation de handicap, il sera nécessaire de prévoir :

- Une rencontre avec les parents afin de connaître le quotidien du jeune, les aménagements nécessaires (transport spécifique en cas de fauteuil roulant), ses éventuels traitements, les attitudes à avoir ou à éviter...)
- Une rencontre avec le jeune afin de présenter l'équipe, la structure, le programme d'activités...
- Un accueil progressif
- Effectuer des bilans réguliers avec la famille.

La direction :

Elle est assurée par Damien VOISIN, titulaire d'un brevet d'état et de la certification complémentaire de direction d'un accueil collectif de mineurs.

Un espace bureau sert à la direction de l'accueil pour la gestion des plannings d'activités, les inscriptions et la gestion du personnel.

- ✓ Les inscriptions peuvent se faire sur rendez-vous ou pendant les temps d'accueil.
- ✓ Les jeunes devront fournir une fiche de renseignement complète et une autorisation parentale, documents valables un an.
- ✓ Un reçu du trésor public sera remis aux payeurs dans le cadre des activités jeunesse.

Les fonds seront gardés dans un coffre-fort puis remis au trésor public avec les documents légaux relatifs aux opérations financières.

Le rôle et les attentes professionnelles de la direction :

Le directeur aura un rôle pédagogique :

- ✓ Préparer le projet pédagogique.
- ✓ Organiser les sorties.
- ✓ Organiser des réunions de préparation et de bilan.
- ✓ Veiller au respect des règles de vie et de sécurité.
- ✓ Aider l'équipe d'animation à la mise en place des activités.
- ✓ Rencontrer les parents et faire le lien.
- ✓ Gérer l'équipe d'animation.

Le directeur aura un rôle administratif :

- ✓ Écrire le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif du territoire.
- ✓ Mettre en place les plannings horaires de l'équipe d'animation.
- ✓ Gérer le matériel pédagogique.
- ✓ Faire le lien entre sa collectivité, le service et le tissu associatif local.
- ✓ Faire le lien entre sa collectivité, son service et les partenaires institutionnels. (DDCS, SDJES, CAF, Education Nationale).
- ✓ Participer au recrutement de son équipe d'animation.
- ✓ Participer à la gestion du budget en relation étroite avec le service finances.

Le directeur construit et propose le projet pédagogique concernant l'accueil collectif de mineurs.

Il est le garant du bon fonctionnement du local jeunes. Il devra instaurer une dynamique de confiance entre son équipe et lui.

Il coordonne la mise en place des activités et encadre l'équipe d'animation.

Il est responsable du bon fonctionnement pédagogique, humain et matériel du local jeunes, sous l'autorité du Maire de la ville de Boucau.

Il est quotidiennement sur le terrain afin d'appuyer et de soutenir l'équipe d'animation.

Si le directeur est absent, la responsabilité sera confiée à une personne désignée.

L'équipe d'animation :

Le recrutement de l'équipe est réalisé en respectant la réglementation du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports en vigueur concernant le taux d'animateurs diplômés, stagiaires. Pour répondre et proposer des animations variées l'encadrement sera composé d'animateurs avec différents profils (spécificités culturelle, artistique, sportive, animation).

Les règles d'encadrement et de fonctionnement sont donc précises et clairement définies par divers textes.

50 % minimum d'animateur titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou plus.

20 % maximum d'animateurs non qualifiés.

L'animateur doit :

- ✓ Être médiateur au sein du groupe d'adolescents, gérer les conflits, garantir le respect des règles de vie.
- ✓ Être garant de la sécurité morale, physique et affective des adolescents. Il est responsable du groupe d'adolescents.
- ✓ Écouter les adolescents et « faciliter » les échanges et partages.
- ✓ Proposer et adapter les animations en lien avec le projet pédagogique en se donnant les moyens nécessaires à la réalisation des projets concertés.
- ✓ Aménager des espaces en fonction des animations et/ou des besoins des adolescents dans le respect des règles de sécurité.
- ✓ Participer aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène.
- ✓ Evaluer les projets menés.
- ✓ Les animateurs de chaque groupe seront responsables de leur salle d'activité, ils auront à nettoyer et ranger le matériel et le petit mobilier utilisés en fin de journée.

Règlementation appliquée au pôle enfance jeunesse

Le pôle enfance jeunesse s'engage à respecter la réglementation en vigueur pour les accueils collectifs de mineurs et les accueils de loisirs périscolaires.

Et notamment par les actions suivantes :

- ✓ Déclaration de la structure, de ses périodes d'ouverture et des séjours qu'elle organise auprès de la SDJES des Pyrénées Atlantique
- ✓ Affichages obligatoires dans la structure (consignes d'évacuation, numéros d'urgence ...)
- ✓ Souscription d'un contrat d'assurance couvrant la structure et les activités qu'elle organise.
- ✓ Mise en place d'un registre des soins, d'un registre des dysfonctionnements et de trousse à pharmacie qui seront emmenées sur les sorties.
- ✓ Les dossiers des adolescents devront être complets (certificat médical et fiche sanitaire de liaison à jour).
- ✓ Respect des ratios d'encadrement :
 - ✓ 1 animateur/éducateur pour 18 enfants dans le cadre des activités périscolaires.
 - ✓ 1 animateur/éducateur pour 12 enfants de plus de 6 ans dans le cadre d'un ACM.
 - ✓ 2 animateurs/éducateurs pour 12 enfants de plus de 6 ans dans le cadre d'une sortie en vélos.
 - ✓ 1 animateur/éducateur présent dans l'eau pour 8 enfants de plus de 6 ans à se baigner.
Maximum 40 enfants en même temps.

La sécurité

La sécurité est une situation, un état de tranquillité qui résulte de l'absence de danger physique, moral, affectif.

Pour cela, une nécessité : une bonne organisation matérielle et pédagogique pour donner aux adolescents un sentiment de confiance, de sécurité.

L'animateur est avant tout un adulte responsable. Il explique les interdits, les devoirs et respecte les droits.

Son autorité avec les adolescents devient naturelle.

✓ La sécurité affective :

L'équipe pédagogique devra observer tout ce que les adolescents nous donnent à voir, être capable de lire les signes, savoir les écouter, être patient. Il faut intégrer tous les adolescents dans le groupe, ne pas faire d'exclu ou de souffre-douleur, il est important qu'ils se sentent écoutés.

L'écoute est très importante.

Les adultes donnent les repères, le cadre.

✓ La sécurité physique :

Nous sommes tous responsables moralement, matériellement et juridiquement dans les activités que nous organisons. Nous devons savoir modifier les projets d'activité en fonction des événements : temps, fatigue, environnement...

L'adolescent a ses propres besoins en fonction de son âge, de sa propre évolution.

On doit toujours voir l'aspect sécurité quand on prévoit une activité.

Pour prévoir, organiser, assurer régulièrement l'animation des activités, une coordination constante doit avoir lieu entre les animateurs et plus généralement tous les adultes de la structure.

Une bonne entente, un travail en relais, une bonne coordination sont les gages de réussite et de vigilance.

Registre de présence numérique : Chaque adolescent lorsqu'il arrivera au local jeunes devra se faire noter sur le registre de présence (nom, prénom, l'heure de son arrivée et l'heure de son départ) Le directeur du local jeunes réalisera quotidiennement un comptage des présences sur informatique permettant de justifier auprès des parents et des institutions la présence de chaque adolescent au local jeunes.

Caractéristiques des locaux et équipements utilisés.

Le local jeunes dispose de :

- D'un mini bus de 9 places pour les déplacements.
- Des infrastructures culturelles et sportives de la commune.
- Une petite salle et une grande salle d'activité
- Des sanitaires garçons / filles.
- Une salle de rangement.
- Un espace administratif et bureau de direction.

Et au sein même du local jeunes d'une table de ping-pong, d'un stock de matériels travaux manuel ou bricolage, d'une télévision. Armoire de rangement et mobiliers divers, ballons (foot, basket, volley, rugby, handball ...) raquettes diverses (pala, ping-pong, squash ...) cages de foot, un téléphone portable de service.

Une armoire à pharmacie est installée dans l'infirmerie du local jeunes et des trousse de 1^{er} secours sont disponibles et entretenues pour les sorties et séjours.

Le budget et les tarifs :

Le budget jeunesse est évalué en début d'année civile et il est de type comptabilité publique. Le paiement des activités se fait par mandat administratif et régie d'avance.

✓ Adhésion et tarification des activités et modalités d'encaissement :

L'adhésion annuelle est de 10 euros. Les perceptions des recettes seront sous la seule responsabilité du directeur qui est régisseur. Les inscriptions quant à elles pourront être assurées par toutes personnes de l'équipe pédagogique.

Les bons de commande seront préparés au moins deux semaines en amont de l'activité et devront obligatoirement passer par le service comptabilité pour qu'il permette l'engagement.

Chaque animateur encadrant une activité facturée devra apporter à l'issue de cette activité "le bon fournisseur à retourner avec la facture" corrigé avec la somme exacte dépensée par le service.

Il laisse au prestataire " l'exemplaire fournisseur "

Il est rappelé que chaque dépense en espèce doit être justifiée obligatoirement d'une facture.

Le coût des activités est pris en charge par les familles et la commune en fonction du tableau de tarifs voté par la Conseil Municipal.

✓ Modalités de participation des jeunes :

L'évaluation :

L'évaluation aura pour but de contrôler l'avancée des projets, de réguler le relationnel, de prendre des décisions pour revoir des écarts du projet, régler des problèmes et pour former le collectif.

Quels indicateurs vont nous permettre d'analyser la bonne mise en place des objectifs généraux :

- *L'avancée vers les objectifs.*
- *Le programme des activités.*
- *L'organisation du matériel et des espaces.*
- *L'organisation des groupes d'adolescents.*
- *La vie relationnelle adolescents/adolescents, adolescents/animateurs, animateurs/animateurs, animateurs/direction.*
- *Les relations avec les familles.*

Au regard de nos objectifs nous mettrons en place des évaluations suivantes.

Le respect :

- *Les jeunes sont-ils respectueux des horaires, des consignes et des règles de fonctionnement du service jeunesse et de l'espace ados.*
- *Les jeunes respectent-ils les règles d'hygiène : tenue propre, douche quotidienne en séjour ...*
- *Les jeunes adoptent-ils une attitude fair-play lorsqu'ils participent à des activités sportives ou lorsqu'ils jouent à des jeux de société.*

L'autonomie, responsabilisation et implication :

- *Repérer les jeunes qui prennent des initiatives et les valoriser (leader organisateur)*
- *Mettre en situation d'autonomie progressive, les jeunes qui n'ont pas cette qualité.*
- *Les jeunes ont-ils pris des initiatives ?*
- *Les jeunes ont-ils montré une volonté à participer à l'élaboration et l'organisation d'évènement culturel et sportif.*
- *Quels jeunes s'impliquent dans la vie du local jeunes.*

Nous valoriserons les jeunes qui participent activement à la vie du service jeunesse et du local jeunes en leur permettant de proposer des activités, organiser des animations avec les animateurs.

Bilan quantitatif

Par recueil de statistique lors des inscriptions.

- *Quel est le pourcentage de jeunes de la commune ?*
- *Quel est le pourcentage de jeunes extérieurs ?*
- *Quelle est la proportion garçons-filles ?*
- *Quelle est la fréquentation moyenne journalière ?*
- *Quelle est la répartition des jeunes par quotient familial ?*
- *Proportion par type de famille : séparé, monoparentale, en couple ... ?*
- *Quel est le nombre de participants et leur répartition par tranche d'âge lors des évènements organisés ?*
- *Combien d'actions organisées par le service jeunesse et le local jeunes ont été relayées dans médias locaux et réseaux sociaux de la commune ?*

Bilan qualitatif

Par sondage et bilan avec les jeunes en cours de période et en fin de trimestre.

- *Les jeunes sont-ils satisfaits de leurs activités ?*
- *Souhaitent-ils revenir aux prochaines vacances, activités ... ?*
- *Les parents ont-ils exprimés leur satisfaction ?*
- *Quelles propositions peut-on faire pour améliorer l'offre d'activités du service jeunesse et du local jeunes.*
- *Retour des différents prestataire/associations ou partenaires lors des évènements ou animations effectuées ?*
- *Impact des parutions médiatiques de nos actions.*

Les moyens et fréquence :

Collectivement à l'issue de chaque semaine une réunion aura lieu en fin de journée avec toute l'équipe pédagogique afin de :

- Contrôler l'avancée de l'écart entre le voulu et le vécu
- Réguler : discuter ensemble sur le vécu de chacun au sein de la structure, des dysfonctionnements, des problématiques.
- Prendre des décisions

Individuellement, une fiche d'auto-évaluation suivant différents critères (rôle de l'animateur, animations, place dans l'équipe, etc.) sera distribuée en début de vacances à chaque animateur.

Un temps de discussion formel avec le directeur aura lieu ensuite pour chaque animateur au milieu et à la fin du mois avec l'aide de cette auto-évaluation effectuée en amont.

Ces temps auront pour but d'accompagner l'animateur, de développer ses compétences, et réguler.

Stagiaire : Le stagiaire sera suivi de manière ponctuelle par le directeur. Un temps de discussion formel sera établi de manière hebdomadaire afin de faire un point sur l'avancée de son évolution sur sa posture d'animateur. Comme pour les autres animateurs, le même outil de fiche d'autoévaluation nous permettra d'avoir un suivi cohérent sur la progression de cet animateur. Enfin, un animateur plus expérimenté fera office de référent pour le stagiaire afin de l'aider quotidiennement sur son rôle et les missions à accomplir et pourra également participer au point quotidien avec le directeur.

Le service de nettoyage

La commune de Boucau a la charge du nettoyage du mobilier, des locaux ainsi que des lieux de circulation et des sanitaires du bâtiment.

Elle intervient quotidiennement en matinée ou en fin de journée dès que le local jeunes est libre après le départ des adolescents.

La communication

Avant chaque période de vacances scolaires, le Pôle Enfance Jeunesse et le service communication réalisent le programme d'activités du local jeunes (avec les dates, les modalités d'inscription, les tarifs, les thèmes, ...).

Le service communication de la commune se charge de la mise en ligne sur les différents supports.

Ces documents sont alors disponibles au local jeunes, site internet et facebook de la ville ainsi que sur le portail famille ...

Pôle Enfance Jeunesse
1 rue Lucie Aubrac
64340 Boucau
05 59 64 67 79